



DON QUICHOTTE et les moulins à vent de la DAP

POURSUITE DE LA MOBILISATION EN ARDECHE !!!

Une audience avec le directeur de cabinet du ministre de la justice comme seule rencontre!!!!

Une publication d'un relevé de conclusions rédigé à la va-vite!!!!

Aucune avancée significative sur nos demandes!!!!

Pendant que les SPIP poursuivent leurs revendications bien légitimes, notre administration fait tourner ses moulins... et brasse de l'air.

Faisant la sourde oreille, aucune réponse n'a été apportée; en revanche la mise sous pression des agents continue : menace et parfois retenue d'1/30 du traitement, mails et autres écrits distillés par la hiérarchie rappelant le statut spécial des fonctionnaires de l'AP...

Nous poursuivons le mouvement et durcissons notre action.

Nous réclamons une nouvelle fois :

- l'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation.
- Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire, c'est à dire une augmentation dans les mêmes conditions que celles des autres filières (relevé de conclusions de décembre 2015) des 2 régimes IFPIP et PSS pour les CPIP et IFO et PSS pour les DPIP.
- La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP.
- L'égalité de traitement des ASS qui ont intégré, ou qui viendraient à intégrer le corps de CPIP pour le calcul de leur retraite.
- Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017.

En conséquence, nous agissons :

En assemblée générale le 31/05/2016, le SPIP 07 a décidé à l'unanimité, après consultation de l'ensemble des collègues CPIP, des modalités suivantes:

- Inscrire la phrase type expliquant nos revendications à la fin de tous nos courriels et soit transmis.
- Ne plus participer aux réunions institutionnelles.
- Ne plus participer aux CPU ni aux journées de formation obligatoires.
- Journée « **SPIP MORT** » tous les mardis : pas d'entretiens (sauf permanences) ni de réponses au téléphone, pas de transmission d'écrits professionnels.

A bientôt pour le prochain acte

Les personnels placés sous main de justice

Le 06 juin 2016